

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023

Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit PUR SL-212 SCHICHTLACK****Code du produit** 1970-74**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants**Emploi de la substance / de la préparation** Vernis**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

Producteur:

Remmers GmbH

Bernhard-Remmers-Str. 13

D-49624 Lönningen / Allemagne

tel: +49 (0) 5432/83-0

fax: +49 (0) 5432/3985

Fournisseur Belgique:

Remmers BVBA

Bouwelven 19

B-2280 Grobbendonk

Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80

Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81

**Service chargé des renseignements :**

Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de

Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un medicine vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)

Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

French / Flemish / German: +32 2808 3237

within USA and Canada: 1-800-424-9300

outside USA and Canada: 001-703-527-3887

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07

**Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023

Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

### Nom du produit **PUR SL-212 SCHICHTLACK**

(suite de la page 1)

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate de n-butyle  
acétate d'éthyle  
1-méthoxy-2-propanol  
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Indications complémentaires:

EUH208 Contient anhydride maléique, méthacrylate de méthyle. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers [% w/w]:		
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-XXXX	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	≥20-<30%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	≥10-<20%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32-XXXX	xylène Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	≥10-<20%

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023

Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

### Nom du produit **PUR SL-212 SCHICHTLACK**

(suite de la page 2)

CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1 Numéro index: 606-004-00-4 Reg.nr.: 01-2119473980-30-XXXX	4-méthylpentan-2-one Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH066 ATE: LC50/4 h inhalatoire: 11 mg/l	≥2,5-<5%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3	1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	≥2,5-<5%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-XXXX	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	≥2,5-<5%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Numéro index: 601-023-00-4	éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332	≥0,25-≤0,5%
CAS: 80-62-6 EINECS: 201-297-1 Numéro index: 607-035-00-6 Reg.nr.: 01-2119452498-XXXX	méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≥0,25-≤0,5%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Numéro index: 603-004-00-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38-XXXX	n-butanol Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	≥0,1-≤0,25%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-XXXX	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226	≥0,1-≤0,25%
CAS: 108-31-6 EINECS: 203-571-6 Numéro index: 607-096-00-9 Reg.nr.: 01-2119472428-31-XXXX	anhydride maléique Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens.1A; H317: C ≥ 0,001 %	≥0,00025-<0,001%

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

##### **4.1 Description des mesures de premiers secours**

###### **Indications générales :**

Si des symptômes se produisent ou en cas de doute demander conseil à un médecin.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

###### **après inhalation :**

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

###### **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

###### **après ingestion :**

Garder le patient au calme.

Demander immédiatement conseil à un médecin

##### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'exposition de long terme / répétée, resp. en concentration élevée:

Migraine

Vertiges

nausée

Effet narcotique.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023

Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

### Nom du produit **PUR SL-212 SCHICHTLACK**

(suite de la page 3)

Engourdissement

Un contact excessif avec la peau, les yeux et les voies respiratoires peut causer une irritation.

**Risques**

Risque d'une résorption par la peau.

Exposition à long terme ou répétée peut causer une irritation de la peau (dermatite).

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement des symptômes.

Rétablir la pellicule de graisse de la peau par application d'une crème afin de prévenir la dermatite.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les incendies importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de fumée épaisse et noire lors d'un incendie. L'inhalation des produits de décomposition dangereux peut gravement nuire à la santé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'étalent au sol. Possibilité d'une inflammation à grande distance.

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un vêtement de protection totale

**Autres indications**

Refraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloignées les sources d'incendie

Veiller à une aération suffisante

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Veiller à une bonne aération du local, également au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le dégagement d'aérosols.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Tenir à l'abri de sources d'ignition - ne pas fumer.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023

Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

### Nom du produit **PUR SL-212 SCHICHTLACK**

(suite de la page 4)

Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker à un endroit frais.

##### Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés.

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

<b>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :</b>	
<b>CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 723 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
<b>CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 1468 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
<b>CAS: 1330-20-7 xylène</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
<b>CAS: 108-10-1 4-méthylpentan-2-one</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 208 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm
<b>CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
<b>CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 550 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
<b>CAS: 100-41-4 éthylbenzène</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm risque de pénétration percutanée
<b>CAS: 80-62-6 méthacrylate de méthyle</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 410 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 205 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
<b>CAS: 71-36-3 n-butanol</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 150 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
<b>CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 550 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
<b>CAS: 108-31-6 anhydride maléique</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 1 mg/m <sup>3</sup> All

#### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** N'utiliser que dans des endroits bien aérés.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023

Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

### Nom du produit **PUR SL-212 SCHICHTLACK**

(suite de la page 5)

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions. Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

##### Protection respiratoire :

Protection respiratoire en cas de risque d'éclaboussures/brouillard.

Filtre A/P2 selon EN 405.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

##### Protection des mains :

Gants résistants aux solvants

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques selon EN 166.

**Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Indications générales.

**État physique**

liquide

**Couleur :**

selon désignation produit

**Odeur :**

De type solvanté

**Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**Point de fusion :**

non déterminé

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

76 °C

**Inflammabilité**

Facilement inflammable.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**

**inférieure :**

1,1 Vol %

**supérieure :**

11,5 Vol %

**Point d'éclair :**

-4 °C

**Température d'inflammation :**

non applicable

**Température de décomposition :**

Non déterminé.

**pH**

Non déterminé.

**Viscosité :**

**Viscosité cinématique à 20 °C**

30 s (DIN 53211/4)

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023

Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

### Nom du produit **PUR SL-212 SCHICHTLACK**

(suite de la page 6)

<b>dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau :</b>	non ou peu miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	100 hPa 247 hPa
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,94 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>9.2 Autres informations</b>	
<b>Aspect:</b>	
<b>Forme :</b>	liquide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<b>Test de séparation des solvants :</b>	< 3 %
<b>Modification d'état</b>	
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023

Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

### Nom du produit **PUR SL-212 SCHICHTLACK**

(suite de la page 7)

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

###### Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

###### CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	14.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat)

###### CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50	4.935 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	1.600 mg/l (rat)

###### CAS: 1330-20-7 xylène

Oral	LD50	8.700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	6.350 mg/l (rat)

**de la peau :** Provoque une irritation cutanée.

**des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

###### Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

###### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### 11.2 Informations sur les autres dangers

###### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

##### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

##### 12.7 Autres effets néfastes

###### Autres indications écologiques :

###### Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès déversement d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023

Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

### Nom du produit **PUR SL-212 SCHICHTLACK**

(suite de la page 8)

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**Recommandation :**

Eliminer les résidus de produit liquides dans un centre de collecte.

Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assignés.




Catalogue européen des déchets	
08 01 17*	déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

**Emballages non nettoyés :**
**Recommandation :**

Elimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

#### \* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
<b>DOT, ADR, IMDG, IATA</b>	UN1263
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
<b>DOT</b>	Paint related material
<b>ADR</b>	1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
<b>IMDG, IATA</b>	PAINT RELATED MATERIAL
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>DOT</b>	
	
<b>Classe</b>	3 Liquides inflammables.
<b>ADR</b>	
	
<b>Classe</b>	3 (F1) Liquides inflammables.
<b>Étiquette</b>	3
<b>IMDG, IATA</b>	
	
<b>Class</b>	3 Liquides inflammables.
<b>Label</b>	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
<b>DOT, ADR, IMDG, IATA</b>	II

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023

Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

### Nom du produit **PUR SL-212 SCHICHTLACK**

(suite de la page 9)

<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	
<b>Polluant marin :</b>	- Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Liquides inflammables.
<b>numéro d'identification du danger:</b>	33
<b>No EMS :</b>	F-E, <u>S-E</u>
<b>Stowage Category</b>	B
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires relatives au transport :</b>	
<b>DOT</b>	
<b>Quantity limitations</b>	On cargo aircraft only: 60 L
<b>ADR</b>	
<b>Quantités limitées (LQ)</b>	5L
<b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
<b>Catégorie de transport</b>	2
<b>Code de restriction en tunnels</b>	D/E
<b>Remarques :</b>	Fiche d'accident No. 32
<b>IMDG</b>	
<b>Limited quantities (LQ)</b>	5L
<b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 52a

##### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

##### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

##### Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

##### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 11)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023

Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

### Nom du produit **PUR SL-212 SCHICHTLACK**

(suite de la page 10)

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches techniques" relatives aux spécifications de livraison.

#### Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul

**Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité des produits / EHS

**Date de la version précédente:** 07.12.2022

**Numéro de la version précédente:** 6

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1